

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0366**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Revente à la Commune, d'une parcelle de terrain nu située 17, rue Pasteur

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0366**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Revente à la Commune, d'une parcelle de terrain nu située 17, rue Pasteur**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la Commune, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix de 20 000 €, une parcelle de terrain nu située à Fontaines sur Saône, 17, rue Pasteur et cadastrée AL 176, pour une superficie de 294 mètres carrés.

Ce bien a été acquis pour le compte de la Commune dans le but de réaliser un aménagement urbain de "nature en ville", ce terrain étant idéalement situé à côté de l'église et du projet des "Rives de Saône".

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune de Fontaines sur Saône, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit terrain, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 20 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune de Fontaines sur Saône aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 20 mai 2014, figurant en pièces jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la Commune d'une parcelle de terrain nu cadastrée AL 176 située 17, rue Pasteur à Fontaines sur Saône, pour un montant de 20 000 €, dans le but de réaliser un aménagement urbain de "nature en ville".

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1753, le 13 janvier 2014 pour la somme de 9 000 000 € en dépenses et 9 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 20 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.